

ACTUALITE JURIDIQUE
20 JANVIER 2015

AFFAIRES GENERALES/SECURITE

COLLECTIVITES TERRITORIALES

A signaler la loi relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral.

DOMAINE PUBLIC

EAU/ASSAINISSEMENT

EDUCATION

ELECTIONS

EMPLOI

FINANCES

FONCTION PUBLIQUE

A signaler l'étude sur les cadres d'emplois dans la fonction publique territoriale en 2011 et le rapport annuel sur l'état de la fonction publique en 2014.

FORMATION

A signaler les arrêtés portant ouverture de concours de rédacteur principal 2ème classe et de conseiller territorial socio-éducatif.

HABITAT

A signaler la circulaire relative aux plafonds de ressources applicables à certains bénéficiaires de subventions de l'Anah.

INDICES/INDEX

JUSTICE

A signaler la note relative au montant des plafonds des ressources/tranches de ressources pour l'admission à l'aide juridictionnelle.

MARCHES PUBLICS

A signaler la 1ère partie d'une analyse juridique sur la nouvelle commande publique - cadre général, exceptions et interdictions.

OPERATIONS FUNERAIRES

A signaler la note relative à l'inhumation et la domiciliation des personnes sans domicile stable.

PREVENTION DE LA DELINQUANCE

SANTE

SOCIAL

SPORTS

SYNDICATS

A signaler les arrêtés portant répartition des sièges attribués aux organisations syndicales de fonctionnaires territoriaux.

URBANISME

DOCUMENTS

AFFAIRES GENERALES/SECURITE

Nouveaux textes

- **Décret n°2015-26 du 14 janvier 2015** (JO du 15 janvier 2015) relatif à l'interdiction de sortie du territoire des ressortissants français projetant de participer à des activités terroristes à l'étranger :

Ce décret, dont les dispositions entrent en vigueur le 16 janvier 2015, prévoit les mesures d'application réglementaire des articles 1^{er} et 2 de la loi n°2014-1353 du 13 novembre 2014 renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme. Il précise les modalités de délivrance du récépissé valant justification de l'identité qui sera remis aux personnes qui font l'objet d'une décision d'interdiction de sortie du territoire français en application de l'article L. 224-1 du Code de la sécurité intérieure issu de la loi précitée. Il fixe les conditions selon lesquelles la personne visée par une interdiction de sortie du territoire pourra, à l'issue de la mesure, obtenir la délivrance d'un nouveau titre. Il prévoit que l'autorité chargée de notifier aux entreprises de transport la décision d'interdiction de sortie du territoire est le ministre de l'intérieur. Le décret confie au ministre de l'intérieur, dans le cas où un étranger se trouve en France en méconnaissance de l'interdiction administrative du territoire prononcée à son encontre, la compétence pour l'assigner à résidence et fixer le pays à destination duquel il doit être renvoyé.

COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nouveaux textes

- **Loi n°2015-29 du 16 janvier 2015** (JO du 17 janvier 2015) relative à la **délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral** :

La loi comprend les dispositions suivantes :

Chap 1 : Dispositions relatives à la délimitation des régions [articles 1 à 3. A partir du 1^{er} janvier 2016, la France comprendra 13 régions au lieu des 22 actuellement]

Chap 2 : Dispositions relatives aux élections régionales [articles 4 à 7. La Seine-Saint-Denis comprendra 29 sièges au conseil régional d'Île-de-France au lieu des 19 actuellement]

Chap 3 : Dispositions relatives au remplacement des conseillers départementaux [articles 8 et 9]

Chap 4 : Dispositions relatives au calendrier électoral [article 10. Ce chapitre prévoit que les élections des conseillers départementaux restent fixées en mars 2015, quant aux élections régionales elles sont reportées de mars à décembre 2015]

Chap 5 : Dispositions relatives aux conséquences de la modification du calendrier électoral sur le calendrier d'achèvement de la carte intercommunale en Île-de-France [article 11. Ce chapitre concerne le schéma régional de coopération intercommunale portant sur les départements de l'Essonne, de la Seine-et-Marne, du Val-d'Oise et des Yvelines, avec des reports des dates limites].

Projets de loi, jurisprudence, commentaire

- ***Décision n°2014-709 DC du Conseil Constitutionnel du 15 janvier 2015 - Loi relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral :***

1 - Le Conseil constitutionnel a jugé que cette loi n'a pas été adoptée selon une procédure contraire à la Constitution.

D'une part, le Conseil constitutionnel a écarté le grief tiré du défaut de consultation des départements et des régions préalablement au dépôt du projet ou à l'adoption de la loi. Aucune exigence constitutionnelle n'impose une telle consultation.

D'autre part, le Conseil a relevé qu'avaient été déclarés irrecevables trois amendements en lecture définitive à l'Assemblée nationale. À ce stade de la procédure, après l'échec de la commission mixte paritaire, la discussion s'engage sur le dernier texte voté par l'Assemblée nationale. Toutefois, la dernière phrase de l'article 45 de la Constitution permet de déposer et, le cas échéant, d'adopter des «amendements adoptés par le Sénat» lors de la nouvelle lecture. Ce terme recouvre à la fois les amendements adoptés en séance publique et ceux adoptés en commission et confirmés par l'adoption du texte en séance publique lors de la nouvelle lecture au Sénat. En l'espèce, lors de la lecture définitive à l'Assemblée nationale, alors qu'ils reprenaient des amendements adoptés en commission au Sénat, un amendement a été déclaré irrecevable en séance et deux lors de l'examen en commission. Cependant, aucune de ces irrecevabilités n'a été contestée en séance. Dans ces conditions, le Conseil a jugé que, conformément à sa jurisprudence bien établie sur la nécessité d'un préalable parlementaire, il ne pouvait être saisi de la question du respect de la procédure sur cette question.

2 - Le Conseil a jugé l'article 6 de la loi conforme à la Constitution. Pour l'élection au conseil régional opérée sur des listes régionales, cet article prévoit un nombre minimal d'élus par section départementale en fonction de la population des départements. Le Conseil a relevé que cette disposition ne méconnaît aucune exigence constitutionnelle.

3 - Le Conseil a jugé que l'article 11 introduit par voie d'amendement, relatif au calendrier d'élaboration du schéma régional de coopération intercommunale des départements de l'Essonne, de la Seine-et-Marne, du Val-d'Oise et des Yvelines, avait sa place dans la loi déferée.

4 - Le Conseil a censuré le 3° du paragraphe I de l'article 10. Pour les élections départementales, cette disposition, suspendait, pour la période antérieure au 17 septembre 2014, l'application de la règle prévue à l'article L. 52-8-1 interdisant à un candidat d'utiliser les indemnités et avantages mis à disposition des parlementaires pour couvrir les frais liés à l'exercice de leur mission. Une telle suspension aurait méconnu le principe d'égalité devant le suffrage.

DOMAINE PUBLIC

Projets de loi, jurisprudence, commentaire

- ***Redevances télécoms pour 2015 - Modalités d'application du décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage sur le domaine public***, note de l'Association des Maires de France, 9 janvier 2015 :

Cette note précise les montants plafonds des redevances dues pour l'année 2015.

EAU/ASSAINISSEMENT

Projets de loi, jurisprudence, commentaire

- *Avis du Comité économique et social européen du 15 octobre 2014* (JOUE C 12 du 15 janvier 2015) sur la communication de la Commission sur l'initiative citoyenne européenne «L'eau et l'assainissement sont un droit humain! L'eau est un bien public, pas une marchandise!» [COM(2014) 177 final] (avis d'initiative).

EDUCATION

Nouveaux textes

- *Circulaire du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 14 janvier 2015* (BOEN n°3 du 15 janvier 2015) relative au contrat d'objectifs tripartite.

ELECTIONS

Projets de loi, jurisprudence, commentaire

- *Conseil d'Etat, 29 décembre 2014, M. F. et autres c/ Mme H. et autres* (élections municipale de la commune de Samaran) (n°381579) :

Eu égard aux caractéristiques du contentieux électoral, des conclusions reconventionnelles tendant à la condamnation des requérants à verser des dommages et intérêts pour procédure abusive ne sont pas recevables à l'occasion d'un recours présenté en cette matière.

EMPLOI

Projets de loi, jurisprudence, commentaire

- *Avis du Comité économique et social européen du 16 octobre 2014* (JOUE C 12 du 15 janvier 2015) sur le thème «Développer les services à la famille pour augmenter les taux d'emploi et promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes au travail» (avis d'initiative).

FINANCES

Projets de loi, jurisprudence, commentaire

- La *Gazette des Communes* du 19 janvier 2015 publie :

- Un dossier consacré aux *investissements, faire mieux avec moins* : Fixée à 3,67 milliards d'euros par an pendant 3 ans, la contribution des collectivités territoriales à l'effort national de réduction du déficit public, fragilise les équilibres budgétaires locaux. Outre les économies sur la section de fonctionnement, les investissements font partie des variables d'ajustement les plus efficaces à court terme.

- Un point relatif à la ***réduction des dépenses, un tour d'adresse pour les collectivités*** : Pour absorber la baisse des dotations de 11 milliards d'euros en 3 ans, l'intégralité de la section de fonctionnement doit être revisitée et réduite. Elus locaux, experts et directeurs de services : à chacun sa méthode et ses bonnes pratiques pour faire face aux difficultés.

FONCTION PUBLIQUE

Projets de loi, jurisprudence, commentaire

- ***Les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale en 2011***, repères et statistiques, CNFPT, août 2014 (publié le 13 janvier 2015) :

Cette étude de l'observatoire du CNFPT a pour objectif de décrire la situation statutaire par cadres d'emplois de la fonction publique territoriale à travers les analyses suivantes : statutaire (catégorie, filière et statut), démographique (genre et âge), organisationnelle (secteurs d'affectations), professionnelle (métiers), institutionnelle (types d'employeurs), géographique (région).

- ***Rapport annuel sur l'état de la fonction publique 2014***, Ministère de la fonction publique, 15 janvier 2015 :

Ce rapport annuel comprend deux parties. Le titre 1, «Politiques et pratiques de ressources humaines» met en évidence les trois axes structurants de la politique des ressources humaines 2013-2014, à savoir la modernisation de la gestion des ressources humaines, la valorisation et la diversification des parcours professionnels, enfin les actions de lutte contre la précarité et de promotion de l'égalité hommes/femmes.

La 2^{de} partie, «Faits et chiffres», propose un bilan social de la fonction publique, combinant des vues sur l'ensemble de la fonction publique, un dossier d'analyse (les risques psychosociaux dans la fonction publique), et des fiches thématiques détaillées. L'harmonisation progressive des données statistiques sur les trois versants de la fonction publique (Etat, territoriale et hospitalière) permet d'offrir des analyses de référence sur l'emploi, les recrutements, les départs à la retraite et les rémunérations comparables autant que possible sur l'ensemble de la fonction publique et par versant.

- ***Cour Administrative d'Appel de Bordeaux, 24 novembre 2014, M. A. c/ Commune d'Aiffres*** (n°13BX03013) :

Une commune n'a aucune obligation d'informer un agent de la possibilité de demander une prolongation d'activité.

FORMATION

Nouveaux textes

- ***Arrêté du 29 décembre 2014*** (JO du 14 janvier 2015) fixant la liste des organismes de formation bénéficiant de l'habilitation à compétence nationale afin d'organiser les sessions de formation conduisant à la délivrance des brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 janvier 2018.

- **Arrêté du 29 décembre 2014** (JO du 14 janvier 2015) fixant la liste des organismes de formation bénéficiant de l'habilitation à compétence régionale afin d'organiser les sessions de formation conduisant à la délivrance des brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs pour la période du 1er janvier 2015 au 31 janvier 2018.

- **Arrêté du 16 décembre 2014** (JO du 14 janvier 2015) portant ouverture au titre de l'année 2015 des concours externe, interne et troisième concours de rédacteur territorial principal de 2ème classe par le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France :

Le nombre de postes ouverts aux concours est fixé comme suit : 148 postes pour le concours externe, 88 postes pour le concours interne et 59 postes pour le 3ème concours.

La période de retrait de dossiers aura lieu entre le 10 février et le 18 mars 2015, la clôture des inscriptions étant fixée au 26 mars 2015.

Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu le 24 septembre 2015

- **Arrêté du 16 décembre 2014** (JO du 14 janvier 2015) portant ouverture au titre de l'année 2015 d'un concours sur titres avec épreuves de conseiller territorial socio-éducatif du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne :

Le nombre de postes ouverts au concours est fixé à 71.

La période de retrait des dossiers aura lieu entre le 10 mars et le 15 avril 2015, la clôture des inscriptions étant fixée au 23 avril 2015.

L'épreuve écrite d'admissibilité se déroulera le 8 septembre 2015.

HABITAT

Nouveaux textes

- **Circulaire du Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité du 18 décembre 2014** (BO n°24 du 10 janvier 2015) relative aux plafonds de ressources applicables en 2015 à certains bénéficiaires de subventions de l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

INDICES/INDEX

Nouveaux textes

- **Avis** relatif à l'indice de référence des loyers du quatrième trimestre de 2014 (loi n°2008-111 du 8 février 2008) (JO du 17 janvier 2015).

- **Avis** relatif à l'indice des prix à la consommation (JO du 16 janvier 2015).

- **Avis** relatif aux index bâtiment, travaux publics et divers de la construction (référence 100 en 2010) d'octobre 2014, à la modification de l'index produit de marquage routier et du coefficient de raccordement publié en décembre 2014 et la mise à disposition des séries historiques des index bâtiment, travaux publics et divers de la construction (référence 100 en 2010) (JO du 16 janvier 2015).

JUSTICE

Nouveaux textes

- ***Note du Ministère de la justice du 29 décembre 2014*** (BO complémentaire du 15 janvier 2015) relative au **montant des plafonds de ressources, des correctifs pour charges familiales et des tranches de ressources pour l'admission à l'aide juridictionnelle en 2015.**

MARCHES PUBLICS

Projets de loi, jurisprudence, commentaire

- ***Nouvelle commande publique - cadre général, exceptions et interdictions***, 1ère partie d'une analyse juridique publiée dans la ***Gazette des Communes du 19 janvier 2015*** :

Afin de transposer les directives européennes de février 2014, un projet d'ordonnance a été élaboré par le Ministère de l'économie. Complétée par des textes réglementaires, cette ordonnance établira les bases d'un nouveau droit de la commande publique.

- ***Conseil d'Etat, 7 janvier 2015, Société Citelum c/ Ville de Paris*** (n°371991) :

Dans cette décision, le CE a rappelé les conditions d'application de l'**article L1224-1** du Code du travail dans le cas du renouvellement d'un marché.

- ***Cour Administrative d'Appel de Bordeaux, 11 décembre 2014, SAS Soins Modernes des Arbres c/ Commune de Pau*** (n°13BX01160) :

Dans cette décision, la CAA confirme le caractère irrégulier de l'offre d'une entreprise qui présente un sous-traitant ne disposant pas d'un agrément requis pour l'exécution du marché.

OPERATIONS FUNERAIRES

Projets de loi, jurisprudence, commentaire

- ***Inhumation et domiciliation des personnes sans domicile stable***, note de l'Association des Maires de France, 15 janvier 2015 :

L'AMF a souhaité rappeler la législation en vigueur sur l'inhumation (droit à sépulture/droit à concession) et la domiciliation des personnes sans domicile stable.

PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Nouveaux textes

- ***Circulaire du Ministère de l'intérieur du 31 décembre 2014*** relative aux orientations pour l'emploi des crédits du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour 2015.

SANTE

Nouveaux textes

- **Arrêté du 13 janvier 2015** (JO du 20 janvier 2015) modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques agréées à l'usage des collectivités et divers services publics.

Projets de loi, jurisprudence, commentaire

- *Offre de soins, les enjeux territoriaux du projet de loi «santé»*, analyse juridique publiée dans la **Gazette des Communes du 19 janvier 2015** :

5 ans après la loi «HPS» du 21 juillet 2009, le projet de loi relatif à la santé présenté en Conseil des Ministres le 15 octobre 2014 s'articule autour de 3 axes : renforcer le rôle des agences régionales de santé, développer la prévention et rénover le service public hospitalier.

SOCIAL

Projets de loi, jurisprudence, commentaire

- *Pauvreté, un premier bilan mitigé pour le plan pluriannuel* - point publié dans la **Gazette des Communes du 19 janvier 2015** ;

Adopté le 21 janvier 2013, le Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale devrait produire ses premiers effets. Mais, en deux ans, les obstacles se sont accumulés, de l'absence de reprise économique aux incertitudes liées à la réforme territoriale à venir.

SPORTS

Nouveaux textes

- **Arrêté du 11 décembre 2014** (JO du 16 janvier 2015) relatif à l'adaptation de certaines procédures du Code du sport au principe «silence vaut acceptation» prévu à l'article 21 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

SYNDICATS

Nouveaux textes

- **Arrêté du 9 janvier 2015** (JO du 11 janvier 2015) portant répartition des sièges attribués aux organisations syndicales de fonctionnaires territoriaux au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale.

- **Arrêté du 9 janvier 2015** (JO du 14 janvier 2015) portant répartition des sièges attribués aux représentants des organisations syndicales de fonctionnaires territoriaux au conseil d'administration du Centre national de la fonction publique territoriale.

- **Arrêté du 9 janvier 2015** (JO du 14 janvier 2015) portant répartition des sièges attribués aux représentants des organisations syndicales de fonctionnaires territoriaux au conseil d'orientation placé auprès du conseil d'administration du Centre national de la fonction publique territoriale.

URBANISME

Nouveaux textes - Pour information

- **Convention financière du 14 janvier 2015** (JO du 16 janvier 2015) entre l'Etat et l'ANRU relative au programme d'investissements d'avenir.

Projets de loi, jurisprudence, commentaire

- ***Comment conclure un projet urbain partenarial***, point publié dans la *Gazette des Communes* du 19 janvier 2015 :

Issu de la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, ce projet urbain est un outil contractuel de financement des équipements publics rendus nécessaires par une opération d'aménagement ou de construction.

- **Conseil d'Etat, 30 décembre 2014, Société Groupe Patrice Pichet c/ Commune de Biarritz** (n°360850) :

Les auteurs des plans locaux d'urbanisme (PLU) ne peuvent créer de catégorie de destination des constructions autre que celles prévues par le code de l'urbanisme pour moduler le nombre de places de stationnement exigées par des titulaires d'autorisations d'urbanisme.

- **Conseil d'Etat, 29 décembre 2014, SCI Mica c/ Préfet de l'Essonne** (n°375744) :

Déféré préfectoral contre une autorisation d'urbanisme et double degré de juridiction.

Le recours contre une ordonnance faisant droit à un déféré assorti d'une demande de sursis à exécution n'a pas pour effet de faire obstacle à la suppression temporaire du double degré de juridiction prévue par le décret n°2013-879 du 1^{er} octobre 2013 relatif au contentieux de l'urbanisme.

- **Conseil d'Etat, 23 décembre 2014, Commune de Laffrey c/ Mme D. et ayants droits M. C.** (n°368098) :

En vertu de l'article L. 600-2 du Code de l'urbanisme, un vice de procédure entachant la délibération prescrivant l'élaboration ou la révision d'un plan local d'urbanisme (PLU) ne peut être invoqué par voie d'exception que dans un délai de six mois suivant la date de prise d'effet de cette délibération, y compris à l'appui d'un recours dirigé directement contre la délibération approuvant ce plan local d'urbanisme.

- **Conseil d'Etat, 23 décembre 2014, Communauté urbaine Brest métropole océane c/ Consorts H. et I.** (n°364785) :

La consultation du service des domaines préalablement à l'exercice du droit de préemption par le titulaire de ce droit constitue une garantie tant pour ce dernier que pour l'auteur de la déclaration d'intention d'aliéner.